

La lettre de l'administrateur FO au Conseil d'Administration d'ADP

Air France versus ADP : La vérité des chiffres

A en croire certains syndicats qui prétendent représenter l'ensemble des salariés du transport aérien, alors qu'ils ne représentent que les salariés d'Air France, ADP et l'Etat auraient leur part de responsabilité dans l'état de semi-faillite d'Air France.

Mais les chiffres devraient leur rappeler la réalité : le groupe AF-KLM a une valeur à peine supérieure à 300 millions d'euros, et un endettement de plus de 6 milliards...Le coût de cet endettement a été de 480 millions d'euros pour 2013.

Les redevances versées aux aéroports représentent pour le groupe AF/KLM, 1 million 800 000 euros, en 2013.

Concernant les Aéroports Parisiens, les redevances définies via le contrat de régulation économique entre l'Etat et ADP, ont permis à ADP de financer un plan d'investissement et de modernisation du hub de CDG dans l'intérêt quasi exclusif d'AF.

Or les redevances représentent à peine 5% du chiffre d'affaires de la compagnie aérienne, le problème n'est pas donc là.

De façon surprenante, certains représentants des pilotes se « tirent une balle dans le pied » quand ils dénoncent que la distorsion de concurrence viendrait du fait que les coûts salariaux seraient de l'ordre de 30% pour Air France alors que leurs concurrents sont de l'ordre de 20%. Pour mémoire, les coûts salariaux d'ADP représentent 22% du chiffre d'affaires mais nous n'avons pas de pilotes pour faire exploser la masse salariale!!!

Comment sauver Air France ?

L'Etat s'est couché face au diktat de Bruxelles en déréglementant le transport aérien, en étant les « meilleurs de la classe » du libéralisme tous azimuts et en laissant les structures régionales financer les compagnies à "cout bas".

Comment expliquer que l'accord « ciel ouvert » entre l'UE et les USA est totalement déséquilibré, les compagnies aériennes US pouvant caboter en Europe, alors que le marché intérieur américain est fermé ? Comment expliquer que les compagnies US peuvent rentrer dans le capital des compagnies de l'UE à hauteur de 49% alors qu'à l'inverse, les compagnies de l'UE ne peuvent détenir qu'un maximum de 25% des droits de votes des compagnies américaines ? Comment expliquer que les compagnies du golfe, de la Chine, sont financées directement par les Etats ou indirectement par les tarifs du carburant ?

Air France ne pourra survivre qu'à deux conditions, que l'Etat qui ne détient plus que 16% du capital réinjecte un milliard par l'augmentation du capital, que des dispositions protectionnistes soient prises contre la concurrence déloyale.

Le triste exemple de Sabena, et aujourd'hui Alitalia, devrait faire méditer sur la pérennité des pavillons nationaux, et tirer sur l'ambulance qu'est l'aéroport ne règlera pas la situation.

Serge Gentili

Administrateur représentant les salariés d'ADP